



CHARTRE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU CENTRE SCOLAIRE DE SAINT JOSEPH DE MIRIBEL

« Etre adhérent de l'association sportive du Centre Scolaire de Saint Joseph de Miribel c'est faire partie d'un groupe qui s'entraide, travail avec rigueur et recherche le plaisir d'agir. »

La présente charte indique les conditions de la pratique sportive afin de donner une place centrale aux valeurs du sport au sein de l'AS de Saint Joseph de Miribel

Etre adhérent de l'AS c'est s'engager à :

- Respecter les horaires de pratique.
- Suivre avec sérieux les consignes du professeur.
- Accepter les décisions prise par le professeur en ayant un comportement respectueux et responsable.
- Respecter ses camarades dans et en dehors du jeu.
- Rester maître de soi et refuser toute violence verbale et physique.
- Respecter le matériel et les installations à disposition.
- Respecter les consignes élémentaires de sécurité.
- Avoir une attitude irréprochable dans les cours et les journées de compétition pour véhiculer une belle image de l'établissement.
- Respecter son engagement aux compétitions.

En cas de manquement à ces engagements, le professeur et le président de l'AS (directeur de l'établissement), pourront prendre les sanctions nécessaires jusqu'à l'exclusion de l'association sportive sans remboursement possible.

Le bureau considérera la dite charte comme « lue et approuvée » par toutes les personnes concernées et censées en avoir pris connaissance.

Nom : Prénom : Classe :



CHARTRE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU CENTRE SCOLAIRE DE SAINT JOSEPH DE MIRIBEL

« Etre adhérent de l'association sportive du Centre Scolaire de Saint Joseph de Miribel c'est faire partie d'un groupe qui s'entraide, travail avec rigueur et recherche le plaisir d'agir. »

La présente charte indique les conditions de la pratique sportive afin de donner une place centrale aux valeurs du sport au sein de l'AS de Saint Joseph de Miribel

Etre adhérent de l'AS c'est s'engager à :

- Respecter les horaires de pratique.
- Suivre avec sérieux les consignes du professeur.
- Accepter les décisions prise par le professeur en ayant un comportement respectueux et responsable.
- Respecter ses camarades dans et en dehors du jeu.
- Rester maître de soi et refuser toute violence verbale et physique.
- Respecter le matériel et les installations à disposition.
- Respecter les consignes élémentaires de sécurité.
- Avoir une attitude irréprochable dans les cours et les journées de compétition pour véhiculer une belle image de l'établissement.
- Respecter son engagement aux compétitions.

En cas de manquement à ces engagements, le professeur et le président de l'AS (directeur de l'établissement), pourront prendre les sanctions nécessaires jusqu'à l'exclusion de l'association sportive sans remboursement possible.

Le bureau considérera la dite charte comme « lue et approuvée » par toutes les personnes concernées et censées en avoir pris connaissance.

Nom : Prénom : Classe :